

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 27 juin 2024**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-quatre le 27 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVÉC Jean	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	VIEIRA Christophe
IMMER Alain	THILL Céline	WALLERICH Alain
GUINDT Philippe		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
DEBAILLEUL Delphine	donne pouvoir à M. MENEGHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 860 Groupama Assurances : Avenant lié à Cyberattaque, Catastrophe naturelle, Epidémie

**Considérant** que la commune a souscrit auprès de Groupama un contrat multirisques « Villassur » N° 430078261023 auprès de Groupama, actuellement en vigueur ;

**Considérant** que par courrier du 04 juin 2024 Groupama propose par avenant qui prendra effet au 1<sup>er</sup> août 2024 (signature avant le 31 juillet 2024), une mise à jour des garanties et un meilleur accompagnement qui n'aura pas d'incidence sur les cotisations, :

- **Cyberattaque** : extension des garanties par mise à disposition d'une cellule d'experts informatiques et juridiques. Précision de la couverture des dommages aux biens en cas d'atteinte des données.
- **Sinistre lié à une catastrophe naturelle** : amélioration de l'information durant le suivi du sinistre.
- **Epidémie** : clarification des conditions de prise en charge des pertes d'exploitation et de revenus.
- **Amélioration du service** : clarification des modalités des modalités de traitement des réclamations.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant proposé, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant précité du 04 juin 2024 au contrat Groupama N° 430078261023

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 04 juillet 2024

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 04/07/2024

Le Maire,

